

# FLASH INFO

## ~~PAALCO NAMUR~~

### Aurevoir Paalco – Bienvenue CIEAR

Dans la foulée des changements abordés dans le précédent flash, le Comité de Direction de la Police fédérale a décidé d'uniformiser les noms des différents centres d'approche administrative. Si le terme ARIEC (Arrondissementeel Informatie en Expertise Centrum) perdure en Flandre, le nom Paalco laisse sa place pour le nouvel acronyme CIEAR (Centre d'Information et d'Expertise d'ARrondissement).

Même si vos mails devraient toujours nous parvenir sur la boîte `dca.nam.paalco`, il est préférable de mettre à jour vos contacts avec notre nouvelle boîte mail fonctionnelle : `dca.nam.ciear@police.belgium.eu`

### La cybercriminalité

Périodiquement, nous avons pu être interpellés quant aux problématiques liées à la cybercriminalité. Plutôt que de vous proposer une nouvelle campagne de sensibilisation, nous avons recensé, pour vous, un large panel de campagnes existantes. Vous pourrez les retrouver sur notre site. Toutefois face à l'augmentation constantes des faits criminels en la matière, fonctionnelles-elles ? Atteignent-elles leur public-cible ? ... N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de votre avis ou pour ajouter une autre campagne au recensement.

### Arrêt de la thématique de travail sur les jeux de hasard

Depuis fin 2018, en collaboration avec la Commission des Jeux de Hasard, nous avertissions les communes namuroises de l'expiration des licences de jeux de hasard de classe III et de licence C. Le nouvel arrêté royal du 11 octobre 2018 permettait à la commune de faire état de constats de la police en vue d'octroyer ou non la licence. Notre action visait à sensibiliser les communes à leurs compétences et à encourager les échanges d'informations entre la commune et la zone de police. Concrètement tous les mois, ceux-ci recevaient un listing comprenant les différentes expirations arrivant à terme dans les 6 prochains mois. Cependant, dans son arrêté du 26 novembre 2020, le Conseil d'État a annulé l'arrêté royal du 11 octobre 2018. À nouveau, seules les objections légales relatives aux débits de boissons peuvent être soulevées. Si nous avons continué à prévenir les communes des prochaines expirations, nous ne le ferons désormais plus. Pour les communes désireuses de continuer ce suivi, nous les invitons à prendre directement contact avec la Commission des Jeux de Hasard (`info@gamingcommission.be`).

### Un départ

À la fin de ce mois de février, notre juriste Charleen Duqué quittera le CIEAR pour devenir référendaire auprès de la Cour d'appel de Mons. Chaleureusement, nous lui souhaitons une bonne continuation professionnelle.